

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 23 août 2023, à 14 h 30**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 815, rue Bel-Air, salle 02-101, le mercredi 23 août 2023, à 14 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 août 2023, à 14 h 30

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de commentaires des élus

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions et commentaires du public

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1238673004

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe ABS inc. pour des services en contrôle qualitatif des matériaux et surveillance environnementale, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Rose-de-Lima, au montant de 421 613,33 \$ / Autoriser une dépense totale de 463 774,66 \$, comprenant les taxes et les contingences - Appel d'offres public 212340 - 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin (dossier 1238673004)

District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1238532003

Octroyer une contribution financière de 12 460,89 \$ à Groupe Pro-Vert, pour la réalisation du projet « Favoriser l'accessibilité et la production de légumes afin de combattre l'insécurité alimentaire dans le Sud-Ouest de Montréal » / Approuver le projet de convention à cet effet (dossier 1238532003)

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1239243001

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002) afin d'interdire en tout temps la circulation des camions sur la rue de la Montagne et autres rues de l'arrondissement (dossier 1239243001)

40.02 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1236748009

Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'un événement public - août 2023 (dossier 1236748009)

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 9
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Daphné CLAUDE
Secrétaire d'arrondissement substitut
Montréal, le mardi 22 août 2023

**Dossier # : 1238673004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe ABS Inc. pour la fourniture de services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux et surveillance environnementale dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Rose-de-Lima, au montant de 421 613.33 \$ / Autoriser une dépense totale de 463 774.66 \$, comprenant les taxes et les contingences - Appel d'offres public numéro 212340 – 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

D'accorder un contrat et approuver un projet de convention par lequel Groupe ABS Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en 2023-2025 pour le contrôle qualitatif des matériaux et surveillance environnementale dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Rose-de-Lima, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 421 613.33 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 212340 et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire.

D'autoriser une dépense additionnelle de 42 161,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (10%);

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 48.31 % par le Service de l'eau, à 37.58% par le Service de l'urbanisme et de la mobilité et à 14.11% par le Service des infrastructures et du réseau routier.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2023-08-19 21:39**Signataire :**

Benoit GLORIEUX

Directeur - serv. adm. en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1238673004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe ABS Inc. pour la fourniture de services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux et surveillance environnementale dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Rose-de-Lima, au montant de 421 613.33 \$ / Autoriser une dépense totale de 463 774.66 \$, comprenant les taxes et les contingences - Appel d'offres public numéro 212340 – 3 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU**CONTEXTE**

En juillet 2023, le contrat d'exécution des travaux d'aménagement de la rue Rose-de-Lima (Appel d'offres public 212314) a été octroyé à la compagnie Les Entreprises Michaudville Inc. Ces travaux débuteront en août 2023 et se poursuivront jusqu'en juin 2025 avec des pauses hivernales. Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat de services professionnels pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale des sols d'excavation se rapportant à ce chantier, par le biais du budget d'incidences associé au contrat de la compagnie Les Entreprises Michaudville Inc.

À cet effet, un appel d'offres public a été publié le 12 juillet 2023 sur le site SÉAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 août 2023 et un comité de sélection s'est tenu le 17 août 2023.

Deux addenda ont été émis au cours de la période d'appel d'offres, afin de répondre aux questions des soumissionnaires concernant le cahier des charges :

- Addenda 1, publié le 20 juillet 2023;
- Addenda 2, publié le 3 août 2023.

Les addenda ont été envoyés à tous les preneurs des documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits. Ils n'ont pas eu d'impact sur les prix.

Le délai de validité des soumissions est de 90 jours. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 13 novembre 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 220106 - Proposition au conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation du projet de reconstruction de la rue Rose-de-Lima, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine

CA22 220073 - GDD Addenda : Proposition au conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation du projet de reconstruction de la rue Rose-de-Lima, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine

CM22 0359 (GDD 1225276001) 21 mars 2022 : Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2022, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

CA22 22 0183 (GDD 1226608001) 6 juin 2022 : Accorder un contrat de services professionnels à Le Groupe Conseil Génipur inc. pour la conception et la surveillance des travaux pour la reconstruction complète de la rue Rose-de-Lima et Sainte-Émilie, au montant de 1 100 023,31\$ / Autoriser une dépense totale de 1 232 026,11 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public numéro 212213 - 1 soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin

CA23 22 0214 (GDD 1238673003) 10 juillet 2023 : Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la réalisation des travaux de reconstruction d'aqueduc, d'égout, de la chaussée et réaménagement de surface sur diverses rues de l'arrondissement, au montant de 12 960 000 \$, toutes taxes comprise / Autoriser une dépense totale de 15 535 120,17 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212314 - 3 soumissionnaires

DESCRIPTION

Le présent mandat de services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux et surveillance environnementale couvre principalement les essais en chantier et en laboratoire relatifs à la vérification de la qualité des matériaux de construction utilisés dans le cadre du projet. Les principaux matériaux visés, sans toutefois s'y limiter, sont les sols et les granulats, le béton, les membranes et les enrobés. De plus, le contrat inclut les services de surveillance environnementale relative à la gestion des sols d'excavation.

Le contrat vise l'ensemble des travaux d'aménagement de la rue Rose-de-Lima (de Sainte-Émilie à Saint-Antoine Ouest) et de la rue Sainte-Émilie (de Bourget à Bérard) et il se terminera lorsque le chantier de construction prendra fin; au plus tard en juin 2025. Ce contrat prévoit une rémunération de la firme sur une base horaire principalement, avec quelques activités payables à l'unité.

Afin de pouvoir pallier éventuellement des dépassements des banques d'heures prévues pour les différents professionnels et de permettre la réalisation d'essais spéciaux ou de services complémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires, un budget de contingences de 10 % est ajouté à la valeur du contrat. Ce pourcentage tient compte de l'envergure, de la complexité et de la durée des travaux concernés.

JUSTIFICATION

Sur les sept (7) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont déposé une soumission, soit 43 %. La liste complète des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe. Aucune raison n'a été évoquée par les preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission.

Deux (2) des trois (3) offres reçues ont été jugées conformes. Une (1) offre a été rejetée en vertu de l'article 17.1.1 des instructions au soumissionnaire, car l'offre de prix était jointe à la proposition technique.

Voici les résultats à la suite de l'évaluation effectuée par le comité de sélection le 17 août

2023 :

SOUSSIONS CONFORMES	POINTAGE INTÉRIMAIRE	POINTAGE FINAL	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES (TAXES INCLUSES)	TOTAUX (TAXES INCLUSES)
Groupe ABS inc.	87,00 %	3,25	421 613,33 \$	42 161,33 \$	463 774,66 \$
Solmatech inc.	76,00 %	2,69	467 574,58 \$	46 757,46 \$	514 332,04 \$
Dernière estimation réalisée			447 942,60 \$	44 794,26 \$	492 736,86 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					- 28 962,20 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					- 5,88 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (\$)					50 557,38 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (%)					10,90 %

La firme Groupe ABS inc. est celle qui a obtenu le plus haut pointage, devenant ainsi l'adjudicataire recommandé pour le présent contrat. Le prix déposé par cette firme est inférieur de 5,88 % à l'estimation réalisée à l'interne.

L'adjudicataire est titulaire d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) valide du 25 janvier 2023 au 24 janvier 2026.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et n'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Malgré que la dépense nette est inférieure à 500 000 \$, l'adjudicataire fera l'objet d'une évaluation du rendement à la fin du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale associée au présent dossier, soit 463 774,66 \$, taxes incluses, se détaille comme suit :

- Valeur du contrat : 421 613,33 \$, taxes incluses (ou 366 700,00 \$ avant taxes);
- Budget de contingences (10 %) : 42 161,33 \$, taxes incluses (ou 36 670,00 \$ avant taxes).

Cette dépense maximale de 423 488,08 \$, nette de ristournes fédérale et provinciale, est prévue et financée par le budget d'incidences du contrat de la compagnie Les Entreprises Michaudville Inc. pour l'exécution des travaux (résolution CA23 22 0214).

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre selon la répartition suivante :

Requérant	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes	Pourcentage
3009 - Infra.réseau routier-grands-Projets	56,918.89 \$	65,442.49 \$	59,757.72 \$	14.11%
4806 - Urbanisme Et Mobilité, Dir. Mobilité	151,588.15 \$	174,288.48 \$	159,148.61 \$	37.58%

4905 - Eau, Dir. Reseaux D'Eau	194,862.96 \$	224,043.69 \$	204,581.75 \$	48.31%
Total	403,370.00 \$	463,774.66 \$	423,488.08 \$	100.00%

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2023-2032.

MONTREAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du présent contrat était annulé ou reporté, ceci aurait pour effet que les travaux de construction débuteraient sans que la Ville ne procède au contrôle qualitatif des matériaux utilisés par l'entrepreneur, ni à la surveillance environnementale des sols excavés. La qualité et la durabilité des ouvrages construits pourraient ainsi en être affectées. De plus, la Ville n'aurait pas la garantie que la gestion des sols est exécutée conformément aux lois, aux règlements et aux normes en la matière, dont notamment la Loi sur la qualité de l'environnement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication qui sera reliée directement à ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du mandat par le conseil d'Arrondissement : 23 août 2023
- Début des travaux de construction : 28 août 2023
- Fin des travaux de construction : printemps 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte le Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. De plus, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude, de même que celles concernant la confidentialité des estimations ont été incluses au cahier de charges de l'appel d'offres public. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ahcene AHBAB
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-18

Catherine ST-PIERRE
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marco CANTINI
c/d voirie & parcs en arrondissement



Dossier # : 1238532003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 12 460,89 \$ taxes incluses à l'organisme Groupe Pro-Vert pour le projet "Favoriser l'accessibilité et la production de légumes afin de combattre l'insécurité alimentaire dans le Sud-Ouest de Montréal" / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 12 460,89 \$ taxes incluses au Groupe Pro-Vert pour le projet "Favoriser l'accessibilité et la production de légumes afin de combattre l'insécurité alimentaire dans le Sud-Ouest de Montréal" ;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Groupe Pro-Vert, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses sont entièrement assumées par l'Arrondissement.

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2023-08-01 10:04

Signataire :

Sylvain VILLENEUVE

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1238532003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 12 460,89 \$ taxes incluses à l'organisme Groupe Pro-Vert pour le projet "Favoriser l'accessibilité et la production de légumes afin de combattre l'insécurité alimentaire dans le Sud-Ouest de Montréal" / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU**CONTEXTE**

Avec les travaux associés au Plan de développement de communauté nourricière (PDCN) du Sud-Ouest, il est souhaité, entre autres, de rapprocher l'alimentation des citoyens et citoyennes et en générer une économie locale. Pour cela, l'Arrondissement s'engage à promouvoir, soutenir et encourager les initiatives locales qui contribuent à construire un système alimentaire local dans le Sud-Ouest, Montréal et le Grand Montréal. Rappelons qu'une communauté nourricière est un milieu de vie rassemblant des acteurs engagés dans une volonté commune:

- De tendre vers un système alimentaire durable, local et résilient;
- De contribuer à une meilleure autonomie alimentaire au Québec;
- De garantir l'accès à une saine alimentation pour tous ses résidents et en tout temps.

Dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), l'Arrondissement du Sud-Ouest a approuvé 26 conventions pour soutenir des projets menés par des organismes, dont le projet "Augmenter significativement la production de légumes pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans le Sud-Ouest de Montréal" du Groupe Pro-Vert.

Le présent projet "Favoriser l'accessibilité et la production de légumes afin de combattre l'insécurité alimentaire dans le Sud-Ouest de Montréal" se veut complémentaire au financement Ville-MTESS afin d'optimiser les retombées et d'assurer des interventions dans plus de lieux du territoire afin de répondre de manière plus efficace aux besoins des résidents du Centre d'hébergement et d'augmenter l'accès à des légumes sur le territoire du Sud-Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 22 0185 du 5 juin 2023: "Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 345 802 \$ à 26 organismes, dans le cadre de l'édition 2023-2024 de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS

2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1235111003)"

DESCRIPTION

En complémentarité au projet financé par le Ville-MTESS, les objectifs supplémentaires du projet "Favoriser l'accessibilité et la production de légumes afin de combattre l'insécurité alimentaire dans le Sud-Ouest de Montréal" sont les suivants :

1. Mettre en place des bacs de jardinage spécialement adaptés aux besoins des résidents du Centre d'hébergement, une initiative non prévue dans le projet financé par le Ville-MTESS.
2. Organiser des marchés éphémères sur le territoire sur une durée de six semaines pour une distribution plus vaste de légumes, tout en ciblant spécifiquement les populations marginalisées exposées à un risque d'insécurité alimentaire.
3. Moderniser et améliorer l'équipement utilisé lors des marchés éphémères.

JUSTIFICATION

Ce projet permettra de renforcer les retombées et de rejoindre un plus grand nombre de personnes dans le Sud-Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera assumée en totalité par l'Arrondissement du Sud-Ouest via le fonds vert de la Section transition écologique. L'imputation budgétaire est la suivante: 2023-2J12-305473 - SUD - 06819 - 54301 - 000000 - 000000

Bacs de jardinage adaptés	Matériel et bois de cèdre pour construction de 3 bacs de jardinage adaptés (format 9 pieds L x 3 pieds L*x 40 pouces P)	4 500,00 \$
Organisation de marchés éphémères sur une durée de 6 semaines	Transport pour les marchés événements	300,00 \$
Amélioration de l'équipement pour les marchés éphémères	Abri solaire instantané avec imprimés, tables (2), glaciaires (2), panneau promotionnel, bannière, équipement pour présentoir, 3 rideaux transparent pour gazebo 10'-12', boîtes de transport (8), diable pour transport.	3 332,00 \$
Main d'œuvre	Construction des bacs: 2 personnes 21h* 26\$/h et l'organisation des marchés 1 personne 42 h 26\$/h + avantages sociaux 12 %	2 446,08 \$
Terre de jardinage	Quantité nécessaire pour remplir les deux bacs de jardinage (10 verges de terres ou 280 sacs de 30L)	750,00 \$
Frais administratifs	10% du total avant frais administratifs	1 132,81 \$

MONTREAL 2030

Cette initiative contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements pour accélérer la transition écologique, renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion et amplifier la démocratie et la participation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette initiative, en favorisant la production de légumes et en augmentant les lieux de distribution alimentaire, favorisera une meilleure qualité de vie de la population du Sud-Ouest.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La réalisation des activités tiendront compte de la situation pandémique de la COVID-19 en respect aux mesures sanitaires en place afin d'assurer la sécurité et la santé de la population et des parties prenantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévue au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet, les activités feront l'objet de suivis de la part de l'arrondissement. Un rapport final est requis au plus tard un mois suivant la date de fin du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Joelle FLUET
Conseillère en planification - Transition

ENDOSSÉ PAR

Raynald MACHER-POITRAS
Chef de section - Transition écologique -

Le : 2023-07-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marco CANTINI
c/d voirie & parcs en arrondissement



Dossier # : 1239243001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils (RCA13 22002) afin d'interdire en tout temps la circulation des camions sur la rue de la Montagne et différentes autres rues de l'arrondissement Sud-Ouest

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS (RCA13 22002)

VU les articles 291, 291.1 et le 5e paragraphe de l'article 626 du Code de la sécurité routière (RLRQ chapitre C-24.2);

VU les articles 105 et 142 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ chapitre C-11.4);

VU le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle au Conseil d'arrondissement (08-055);

CONSIDÉRANT QUE l'Arrondissement souhaite limiter les nuisances pour la qualité de vie de ses résidents;

Il est recommandé :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002) afin d'interdire en tout temps la circulation des camions sur la rue de la Montagne et différentes autres rues de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2023-08-21 17:27

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur - serv. adm. en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239243001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils (RCA13 22002) afin d'interdire en tout temps la circulation des camions sur la rue de la Montagne et différentes autres rues de l'arrondissement Sud-Ouest

CONTENU**CONTEXTE**

Plusieurs secteurs de l'arrondissement du Sud-Ouest sont en pleine transformation. Autrefois de nature industrielle, ces secteurs se transforment en milieux de vie qui accueillent une forte densité de résidents et de nouveaux équipements de quartier. La circulation de transit des véhicules lourds y devient par conséquent problématique en termes de sécurité, de qualité de vie pour les résidents et de partage de la voirie avec les modes actifs, collectifs et partagés.

Les modifications proposées s'inscrivent par ailleurs en accord avec le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021, qui recommandait de réviser la carte de camionnage à l'échelle de l'agglomération, en mettant la sécurité sur le même pied que les critères habituels relatifs à l'économie et à la réduction des nuisances.

Ainsi, l'arrondissement du Sud-Ouest propose de modifier son Règlement de camionnage pour y restreindre la circulation de transit des camions dans les secteurs suivants :

- Secteur Griffintown et Wellington
- Secteur de l'Église.

Au début du 2022 l'arrondissement a fait un sommaire décisionnel (1218679002) et adopté (9 mai 2022) un Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002), incluant les modifications des secteur Griffintown/Wellington, De l'Église, en plus d'une interdiction de camionnage durant la nuit (19h - 07h) sur les axes Saint-Jacques et Saint-Antoine, entre les rues Guy et Des Courcelles.

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a refusé en août 2023 la modification initialement proposée (GDD 1218679002) pour les axes Saint-Jacques et Saint-Antoine en raison des multiples travaux planifiés par le ministère au cours des dix prochaines années (approximativement) sur la route 136 et le tunnel Ville-Marie (essentiellement de nuit).

De fait, ces deux axes sont identifiés comme chemin de détour durant les fermetures

engendrées par les travaux du ministère.

Le refus de la part du MTMD de modifier le règlement tel que proposé initialement requiert donc la création d'un nouveau dossier décisionnel, afin de pouvoir entériner la demande de modification du Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils (RCA13 22002), pour les secteurs Griffintown/Wellington et De l'Église.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 22 0162 9 mai 2022 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002)

CA (20 220177) 25 juin 2020 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002)

CA16 220432 - 1er novembre 2016 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002)

CA13 220064 - 5 février 2013 - Adoption du Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002)

DESCRIPTION

La modification proposée au Règlement RCA13 22002 actuellement en vigueur implique les changements décrits ci-dessous.

Pour le secteur Griffintown et Wellington, le transit des camions sera désormais interdit en tout temps sur les rues :

- De la Montagne entre Notre-Dame et Wellington (actuellement permis de jour seulement)
- Peel entre Notre-Dame et Smith (actuellement permis en tout temps)
- De la Commune entre Smith et l'autoroute 10 (actuellement permis en tout temps)
- Brennan entre Smith et l'autoroute 10 (actuellement permis en tout temps)
- Ann entre Brennan et l'autoroute 10 (actuellement permis en tout temps)
- Wellington entre Bridge et Robert-Bourassa (actuellement permis en tout temps)
- Saint-Columban entre Saint-Patrick et Wellington (actuellement permis en tout temps)

Pour le secteur de l'Église, le transit des camions sera désormais interdit en tout temps sur les axes :

- De l'Église entre Saint-Patrick et de la Vérendrye, actuellement permis de jour seulement
- Angers entre Cabot et De l'Église, actuellement permis de jour seulement
- Boucle Roberval/Laurendeau, actuellement permis de jour seulement
- Saint-Rémi entre Cabot et De l'Église, actuellement permis en tout temps
- Eadie entre Cabot et De l'Église, actuellement permis en tout temps
- Boucle Roberval / Hadley, actuellement permis de jour seulement

JUSTIFICATION

Secteur Griffintown et Wellington

Le secteur Griffintown fait l'objet d'un PPU dont l'objectif est d'aménager un milieu de vie agréable favorisant le transport actif et collectif. Dans ce secteur de forte densité, il est prévu d'aménager un nombre important de rues de manière à ce que la fonction d'espace public prime sur la fonction de circulation. Les changements proposés au règlement de camionnage dans le secteur Griffintown - Wellington s'inscrivent en cohérence avec cette volonté de requalifier le secteur et de prioriser les mobilités douces.

À cet effet, deux tronçons de la rue De la Montagne, entre William et Ottawa, ainsi qu'entre Wellington et Smith sont identifiés au PPU comme étant des espaces collectifs à priorité piétonne. Il en est de même pour le parc du Faubourg Sainte-Anne, situé en bordure de la rue de la Montagne.

La rue Peel a été réaménagée dans l'objectif d'en faire un axe institutionnel et commercial d'importance reliant plusieurs pôles d'intérêt tels que l'Université McGill, l'ÉTS et les bassins Peel. Deux voies cyclables du Réseau express vélo (REV) y sont implantées de chaque côté et les trottoirs ont été élargis.

La portion de la rue Wellington située entre les rues Murray et Ann est identifiée au PPU comme un axe commercial important dans le secteur. De plus, une piste cyclable bi-directionnelle sera aménagée entre la rue Bridge et la rue Saint-Patrick en 2022.

Les mêmes considérations s'appliquent pour les rues de la Commune, Brennan et Ann, qui, par ailleurs, ne seront plus accessibles aux camions avec les modifications proposées. Il en va de même pour la rue Saint-Columban et la rue Saint-Patrick, entre Bridge et Wellington.

Les modifications proposées ne devraient pas avoir d'impact majeur pour les industries. Les principaux générateurs de déplacements par camions dans le secteur, soit Ray-Mont logistiques et le Costco, se situent respectivement au 1600 Wellington et au 300 rue Bridge. Les camions ayant ces générateurs comme origine ou comme destination pourront rejoindre l'autoroute 10 en empruntant la rue Wellington jusqu'à la rue Bridge, puis la rue des Irlandais (direction sud) et l'avenue Pierre-Dupuy et le Chemin des Moulins (direction nord).

De plus, l'aménagement d'une nouvelle voie en continuité de la rue des Irlandais sous la structure de l'autoroute pour faciliter l'accès à l'A10 en direction nord pourra être étudiée ultérieurement.

Secteur de l'Église

Le secteur de l'Église se caractérise par la présence d'une école à l'intersection des rues Roberval et Angers et d'un futur skatepark à l'intersection des rues De l'Église et Hadley. Les modifications proposées visent à sécuriser les abords de ces équipements où la circulation d'enfants à pied et à vélo est encouragée. En cohérence avec ces modifications, le transit des camions sera également interdit sur les rues transversales à la rue de l'Église.

Les modifications proposées ne devraient pas avoir d'impact majeur pour les industries du secteur. Les camions pourront toujours circuler dans les rues du secteur Cabot et accéder à l'autoroute 15 par le biais du boulevard de la Vérendrye. Dans le cadre du réaménagement Turcot, une nouvelle bretelle sur de la Vérendrye permet maintenant d'atteindre l'autoroute.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant nécessaire à la modification de la signalisation provient du budget de la Division de la mobilité et de la planification des déplacements de l'arrondissement du Sud-Ouest.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Assurer la quiétude et la qualité de vie dans les quartiers résidentiels;
- Assurer la sécurité des piétons, des cyclistes et des enfants aux abords des écoles et des parcs;

- Faciliter la continuité des parcours des camions.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Informers l'Association du camionnage et tous les intervenants en transport pour s'assurer que l'ensemble des entreprises et des intervenants du dossier seront informés du changement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 23 août 2023 : avis de motion et adoption projet de règlement

CA du 11 septembre 2023 : adoption du règlement

Automne 2023 : demande d'approbation auprès du MTMD

Automne 2023 : avis public d'entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la législation et la réglementation applicables

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François NIRO, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maria Fernanda DE LA VEGA
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Catherine TCHERNEVA
chef(fe) de division mobilité et planification
des déplacements

Le : 2023-08-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux
entreprises en arrondissement



Dossier # : 1236748009

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'un événement public - août 2023

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau des événements de Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – août 2023.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 (1^o), (3^o)), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau des événements de Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – août 2023.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons non alcoolisées et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau des événements de Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – août 2023.

Signé par Benoit GLORIEUX Le 2023-08-22 11:51

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur - serv. adm. en arrondissement
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1236748009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre d'un événement public - août 2023

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant un événement spécifique et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour l'événement identifié et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest;
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o))

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation complète ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, par exemple l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événement	Organisme	Lieu	Dates
Vernissage	Projet REM S.E.C.	Place des aiguilleurs	L'événement : 30 août 2023 de 17 h à 23 h Montage : 30 août 2023 de 12 h à 17 h Démontage : 30 août 2023 de 19 h à 21 h En cas d'intempéries : Annulé

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement en permettant aux citoyennes et citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettront aux organismes d'autofinancer leurs événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour soutenir à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et partenaires concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les responsables de la promotion d'événements doivent mettre en place des mesures de sécurités reliées à la COVID-19 et suivre les recommandations du gouvernement et de l'INSPQ. Les autorisations émises par l'arrondissement ne seront effectives que si les mesures sanitaires en place le permettent.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public édictant les ordonnances sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin RACETTE
Agent de développement

ENDOSSÉ PAR

Karine BÉLANGER
Cheffe de section

Le : 2023-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François ARIANO-LORTIE
Chef de Division SLDS